

TEST CACES® R489 : CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION À CONDUCTEUR PORTÉ



OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ-REQUIS
Être capable d'acquérir le Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité de chariots automoteurs élévateurs suivant la <i>recommandation R 489</i> .	Conducteurs expérimentés et préalablement formés à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté.	- Ne pas avoir de contre-indication médicale - Compréhension du français - Veuillez préciser lors de l'inscription si la personne peut rencontrer des difficultés de compréhension lors de la réalisation des tests théorique et/ou pratique

NOMBRE DE PARTICIPANTS : En fonction du nombre et du type de catégories

CATÉGORIES VISÉES ET CODES RS (FRANCE COMPÉTENCES)

Cat.	Dénomination	Code RS
1A	Transpalettes à conducteur porté, sans élévation du poste de conduite	RS6866
1B	Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1,20 m)	RS6867
2B	Chariots tracteurs industriels	RS6868
3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité ≤ 6 tonnes)	RS6869
4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux (capacité > 6 tonnes)	RS6871
5	Chariots élévateurs à mât rétractable	RS6870
6	Chariots élévateurs à poste de conduite éleable	RS6872

CONTENU DU TEST

TEST THÉORIQUE :	TEST PRATIQUE : En fonction de la catégorie du chariot.
Le conducteur devra être capable de : Démontrer ses connaissances réglementaires - Rôles des différentes instances et organismes de prévention. - Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot. - Les responsabilités du conducteur. Apprécier la classification et les technologies de chariots - Identifier les principales catégories de chariots et leurs caractéristiques. - Connaître les différents organes, leurs technologies et fonctions. Définir les principes de sécurité - Interpréter la signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation. - Identifier les risques et les facteurs d'accidents. - Connaître les dispositifs de sécurité. - Connaître les vérifications et opérations de maintenance.	Le conducteur devra être capable de : Vérifier l'adéquation du chariot à l'opération de manutention Effectuer les vérifications Conduire, circuler et manœuvrer - Circuler en marche avant et arrière, en virage... - Prendre et déposer au sol une charge palettisée. - Réaliser les opérations de chargement et de déchargement. - Repérer les anomalies et les difficultés rencontrées dans l'exercice. Effectuer les vérifications et opérations de maintenance

DURÉE	LIEU	ÉVALUATION DES CONNAISSANCES
Max 7 heures . 1 UT = 1 heure - Théorie : 1 UT - Pratique : Max 6 UT <i>(0,5 à 1 UT / Test pratique)</i>	- En centre. - En entreprise.	- Examen théorique par test écrit (QCM, note éliminatoire). - Examen pratique. - Résultat minimum : 70% de bonnes réponses.

PÉDAGOGIE

Pour le test en entreprise (renseigner au préalable la convention de mise à disposition):

- Le test théorique se déroulera : dans une salle de formation équipée et adaptée (absence de va et vient, calme, tables et chaises en nombre suffisant).
- Le test pratique se déroulera : dans un atelier, un entrepôt ou un magasin avec :
 - Palettier et charges palettisées diverses (1 T, 1,5 T, 3 T sur palette de 800x1200),
 - Chariots automoteurs électriques et thermiques selon la catégorie du CACES® accompagné du rapport de vérification et de la notice d'utilisation,
 - Aire d'évolution intérieure et extérieure avec circulation en plan incliné, un camion ou remorque, un conteneur rigide contenant un liquide, une charge longue...

Tests en entreprise : voir convention de mise à disposition

VALIDATION DES ACQUIS	ÉQUIPEMENTS À PRÉVOIR
Un « Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité » CACES® sera délivré au stagiaire, permettant à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite. <i>Une mise à niveau vous sera proposée en cas d'échec.</i>	- E.P.I. nécessaires pour la partie pratique (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention...). - Une pièce d'identité.

Renouvellement du CACES® tous les 5 ans.